

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 24627	De <b>M. Pierre Venteau</b> ( La République en Marche - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Pénurie de vétérinaires en milieu rural	<b>Analyse</b> > Pénurie de vétérinaires en milieu rural.
Question publiée au JO le : <b>19/11/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>17/12/2019</b> page : <b>10942</b>		

### Texte de la question

M. Pierre Venteau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le manque de vétérinaires en milieu rural. À l'instar de la médecine humaine, de plus en plus de zones rurales connaissent une pénurie de praticiens vétérinaires. En territoire d'élevage, telle la Haute-Vienne, cette situation n'est pas sans poser de réels problèmes. Elle rend complexe la réalisation des prophylaxies, pourtant obligatoires et indispensables pour lutter notamment contre la tuberculose bovine. Cette maladie réglementée connaît d'ailleurs une recrudescence depuis les cinq dernières années en Nouvelle-Aquitaine. Les problèmes sanitaires du quotidien sont eux aussi difficiles à gérer pour les éleveurs, sans compter le coût que représente l'intervention du vétérinaire. Faut-il encore qu'il soit accessible. Cet état de fait ne saurait durer alors que le souci du bien-être animal va croissant dans la conscience collective, et que la maîtrise sanitaire des élevages est un facteur clé de la rentabilité des productions. Sans remettre en cause les prérogatives des vétérinaires, plusieurs solutions complémentaires, aux effets plus ou moins rapides, méritent d'être étudiées : formation de plus de praticiens de médecine vétérinaire rurale, reconnaissance d'un statut d'infirmier vétérinaire, formation des éleveurs... Dans ces conditions, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour proposer rapidement un plan d'action très attendu par les éleveurs.

### Texte de la réponse

La densité de vétérinaires en milieu rural est un sujet que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation suit avec une vigilance particulière, tant elle est déterminante dans le dispositif de sécurité sanitaire, pour la santé animale et la santé publique. C'est pourquoi, depuis 2017, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé auprès de la profession agricole et de la profession vétérinaire dans une feuille de route pour le maintien des vétérinaires ruraux en productions animales, pour anticiper les évolutions démographiques du monde vétérinaire et assurer ainsi un maillage vétérinaire suffisant pour la santé animale et la santé publique. Pour construire une feuille de route, les professions agricoles et vétérinaires, accompagnées par l'État, ont identifié ensemble 33 actions à conduire, réunies en huit axes stratégiques. Ces axes et actions sont pilotés par des partenaires concernés par cette problématique en territoire rural (monde vétérinaire, professionnels de l'élevage, administration de l'État). Plusieurs actions ont pu d'ores et déjà être lancées. Il en est ainsi de la publication annuelle, par le conseil national de l'ordre des vétérinaires, d'un atlas démographique de la profession vétérinaire sur le territoire national. En 5ème année les étudiants vétérinaires peuvent suivre des stages tutorés de 18 semaines grâce à un partenariat écoles vétérinaires-cabinets vétérinaires. Ces stages tutorés ont vocation à orienter les étudiants vétérinaires vers les productions animales. À ce jour, environs 80 étudiants ont pu en bénéficier avec un financement du ministère chargé de l'agriculture et 95 % d'entre eux ont fait le choix d'exercer, à l'issue de leurs études, en productions animales. Les

réflexions se poursuivent actuellement autour de deux autres leviers d'action : - en premier lieu, pour maintenir l'offre vétérinaire de qualité de proximité, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans l'attractivité et le dynamisme des territoires agricoles, comme cela a été souligné lors de la journée nationale vétérinaire du 7 février 2019. La mission d'appui en cours par le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sur les retours d'expérience d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire dans plusieurs pays européens devrait aussi être riche d'enseignements. Les recommandations de cette mission, attendues pour fin 2019, seront étudiées avec soin. Par ailleurs la mise en place de mesures incitatives visant à encourager et maintenir l'installation des vétérinaires en zone rural a été inscrite dans l'« Agenda rural » porté par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; - en second lieu, la pérennisation de la relation éleveurs/vétérinaires et la sécurisation du financement des vétérinaires pourrait passer par une forme de contractualisation : des discussions sont en cours entre les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires, notamment pour le partage des données sanitaires. Dans le but de faciliter l'intervention et de consacrer la relation partenariale entre éleveurs et vétérinaires, des initiatives locales ont vu le jour, avec par exemple une charte de bonnes pratiques. D'autres pistes sont à l'étude, comme la téléconsultation, en particulier dans des zones reculées, ou la délégation d'actes vétérinaires à des non vétérinaires, mais qui devront obligatoirement passer par des adaptations normatives.